



D-2025-23

**DÉCISION DU PRÉSIDENT PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE  
PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE  
DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**Objet : Convention avec des producteurs pour l'installation de nichoirs via  
Adapt'Agri pour l'année 2026**

Vu la délibération C-2022-057 du 29 septembre 2022 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président pour signer toute convention avec engagement de dépenses (sans plafond) sous réserve qu'elles soient prévues au budget ;

Vu la décision D-2024-26 portant sur les conventions avec des producteurs pour l'installation de nichoirs via Adapt'Agri pour l'année 2025 ;

La Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon (CCRAPC) souhaite poursuivre l'accompagnement des producteurs, volontaires, dans leur adaptation au dérèglement climatique avec le projet Adapt'Agri.

Ce projet consiste en un programme d'expérimentations agronomiques et de diffusion de résultats.

La finalité est de :

- Tester des pratiques agronomiques adaptées au contexte pédoclimatique local et futur permettant notamment de répondre aux enjeux de qualité et de quantité d'eau ;
- Produire des références techniques et économiques afin de les diffuser auprès des producteurs locaux ;
- Disposer de références permettant une communication positive sur les pratiques agricoles auprès du grand public ;
- Développer des synergies et des complémentarités entre producteurs.

Cette décision porte sur le besoin de signer une convention avec quatre éleveurs en polyculture-élevage, trois viticulteurs et deux céréaliers, pour la mise à disposition de nichoirs à installer dans leurs parcelles ou sur leur bâtiment d'élevage ou de stockage.

Ces producteurs ont répondu favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt transmis par mail à l'ensemble des producteurs du territoire le 10 septembre 2025.

D-2025-23

Il existe quatre types de nichoirs : à mésanges, à hirondelles, à rapaces et à chiroptères. Le nombre et le type de nichoirs dépend de l'activité du producteur et des problématiques qu'il rencontre. Les éleveurs et céréaliers privilégient un ou deux nichoirs à rapaces sur les bâtiments pour lutter contre les rongeurs tandis que les viticulteurs privilégient une installation de plusieurs nichoirs sur les parcelles, jusqu'à 7 par hectares pour attirer oiseaux insectivores et chauves-souris.

Un diagnostic individuel est réalisé en amont par le prestataire afin de définir le nombre et le type de nichoir à installer sur chaque exploitation. Ce diagnostic figurera dans la convention.

Par ailleurs, les producteurs définissent le nombre idéal de nichoirs, qu'ils souhaiteraient voir installer, avec le prestataire mais celui-ci pourra être ajusté afin de respecter le budget total dédié à cette action, qui s'élève à 6500 €.

Cette mise à disposition est à visée expérimentale et s'inscrit dans le cadre des essais agronomiques d'Adapt'Agri. Cette pratique agroécologique est ainsi testée afin de limiter les intrants (lutte biologique) et ainsi améliorer la résilience des exploitations.

Les producteurs vont être accompagnés durant la durée de ce programme par des experts (SR3A et Agrinichoires) dans la réflexion, l'installation et le suivi des nichoirs. Les données issues du suivi des nichoirs installés seront fournies à la CCRAPC, qui pourra les communiquer plus largement dans but de favoriser l'essaimage de cette pratique.

Il est à noter que la CCRAPC connaît la localisation précise de tous les nichoirs mis à disposition.

La convention définit le rôle et les engagements de la CCRAPC et du producteur concernant la mise à disposition de nichoirs appartenant à la CCRAPC au sein du projet Adapt'Agri. Elle s'applique à partir de la date de signature de la présente convention jusqu'au 31 décembre 2026. Elle est renouvelable tacitement chaque année dans une limite de 10 ans. Cette mise à disposition est effectuée à titre gratuit, la CCRAPC étant propriétaire des nichoirs.

Le Président,  
DECIDE de signer la convention, annexée ci-jointe, avec les producteurs pour l'installation de nichoirs via Adapt'Agri pour l'année 2026.

Fait à Jujurieux, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Président,  
Thierry DUPUIS

